

## **Permis de conduire**

**En cas de vol du permis de conduire, vous devez effectuer une déclaration de vol avant de faire une demande de renouvellement de permis en ligne.**

### **Comment faire la demande de renouvellement ?**

Vous devez effectuer la demande de renouvellement de permis de conduire **directement en ligne** .

### **Pièces à fournir pour une demande en ligne :**

- un **code photo-signature numérique** ou à défaut une photographie d'identité,
- un justificatif de domicile numérisé,
- une pièce d'identité numérisée,
- la déclaration de vol sera effectuée directement en ligne.
- Si vous êtes étranger, un justificatif de résidence en France (titre de séjour ou carte de résident en cours de validité) numérisé.

### **Combien ça coûte ?**

Depuis le 1er septembre 2014, le renouvellement du permis de conduire pour perte ou vol est **payant**.

Le coût du renouvellement est de **25€** à régler en ligne

Dans l'attente de réception de votre nouveau permis, vous pouvez circuler avec **l'attestation des droits à conduire** délivrée à la suite de votre demande de renouvellement de permis. Cette attestation est valable 2 mois.